

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par
M. Viala, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« qui n'ont »,

les mots :

« ne présentant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.